Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 035-213500614-20260331-99_AR_31_3103-DE

ARRETE

2026/31

Arrêté de délégation de fonction et de signature
Au 2ème Adjoint
Monsieur Daniel CHEDEMAIL

Le Maire de la commune de la Chapelle Erbrée

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-18,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 constatant l'élection de Monsieur Daniel CHEDEMAIL en qualité de 2ème adjoint au maire,

Vu la délibération n°1 fixant à quatre le nombre d'adjoints au maire,

Considérant que pour la bonne marche des affaires communales, il convient de déléguer une partie des délégations du maire à Monsieur Daniel CHEDEMAIL

ARRETÉ

Article 1 : Il est donné à Monsieur Daniel CHEDEMAIL, 2ème adjoint, délégation de fonction, sous ma surveillance et ma responsabilité pour :
Urbanisme, bâtiments communaux et locatifs

Article 2 : Il est donné à Monsieur Daniel CHEDEMAIL, 2ème adjoint, délégation de signature, sous ma surveillance et ma responsabilité pour :

- L'ordonnancement des dépenses et l'émission des titres de recettes.
- Délivrer des expéditions du registre des délibérations et des arrêtés municipaux.
- Délivrer tous certificats.
- Signer toutes pièces, actes administratifs ou notariés.

Article 3. : Le présent arrêté prend effet le 21 mars 2026 date de prise de fonction de Monsieur Daniel CHEDEMAIL, 2ème adjoint, et jusqu'au terme du mandat de Monsieur Joël TRAVERS, Maire

Article 4. Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Région Bretagne et du Département d'Ille-et-Vilaine
  Monsieur le Trésorier de Vitré,

Fait à la Chapelle Erbrée, le 31/03/2026

Le 2ème adjoint,
M Daniel CHEDEMAIL

Le Maire
Joël TRAVERS

MAIRIE de LA CHAPELLE-ERBRÉE (I.-et-V.)